

La Lettre du CDJ

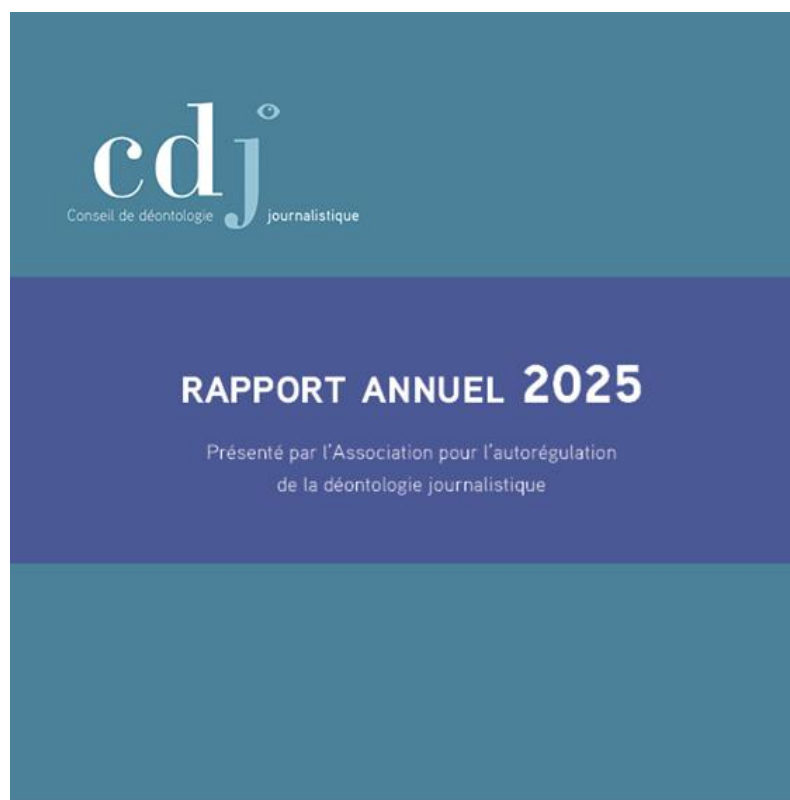
Juin 2026



Sommaire

- [Rapport annuel 2025 : une année \(à nouveau\) record sous tension](#)
- [Les dernières décisions du CDJ](#)
- [Comment fonctionne le CDJ au quotidien ?](#)
- [La « marque » CDJ, un signal de confiance pour le grand public](#)
- [Le CDJ dans les médias](#)
- [\(Ré\)écoutez « Déontologix », le podcast qui décrypte la déontologie journalistique !](#)
- [Les rencontres internationales du CDJ](#)
- [Vu de Suisse : limiter le nombre de participants à un débat est légitime](#)

Rapport annuel 2025 : une année (à nouveau) record sous tension



2025 aura à nouveau pulvérisé les statistiques (déjà record) de l'année précédente. Avec 243 plaintes pour 1.022 parties plaignantes – contre 183 plaintes pour 342 personnes en 2024 – et 90 dossiers ouverts (contre 54), l'année écoulée n'aura pas été de tout repos pour le CDJ ! Si les efforts en communication (campagne TV et radio, podcast de vulgarisation, présence accrue sur LinkedIn...) expliquent en partie la notoriété grandissante des missions du Conseil, force est de constater que l'autorégulation journalistique s'est invitée malgré elle dans un débat public de plus en plus polarisé, avec d'un côté des campagnes sur les réseaux sociaux invitant à déposer plainte, et de l'autre des mises en cause publiques du travail journalistique. Face aux pressions et parfois même la censure, tant le CDJ que son association faîtière, l'AADJ, ont pris position. Parce que l'autorégulation a aussi pour objectif de protéger la liberté de la presse et d'assurer au public son droit à l'information.

[Lire le communiqué \(FR\)](#)

[Lire le communiqué \(DE\)](#)

[Le rapport](#)

[Les chiffres clé de 2025](#)

[Le comparatif des plaintes 2024-2025](#)

[Lire le post LinkedIn](#)

[Les dernières décisions du CDJ](#)



Le CDJ a rendu quatre décisions lors de sa réunion de mai. Jugées fondées en tout ou en partie, celles-ci portaient respectivement sur des omissions d'information essentielles dans une capsule vidéo destinée aux réseaux sociaux ([25-42](#)) ; l'identification fautive d'un mineur dans une brève ([25-44](#)) ; un défaut de modération des commentaires sur la page *Facebook* d'un média en lien avec un sujet sensible ([25-54](#)) ; le relais intégral des propos d'un parti qualifié d'extrême droite par un site d'information ([25-72](#)).

Lire les décisions de mai

Comment fonctionne le CDJ au quotidien ?



Derrière d'une part les 40 bénévoles qui composent le CDJ et d'autre part la structure juridique du Conseil, l'AADJ – elle-même constituée d'une quarantaine de médias membres individuels, de 5 fédérations de médias et de l'Association des journalistes professionnels –, on retrouve une équipe qui veille à la bonne gestion des travaux de l'instance : le secrétariat général AADJ/CDJ. Composé de deux personnes uniquement jusqu'à la mi-2020, celui-ci emploie actuellement cinq profils complémentaires pour mener à bien les diverses missions qui lui sont confiées... Faisons donc les présentations

Lire le post LinkedIn

La « marque » CDJ, un signal de confiance pour le grand public



Alors que le débat sur la labellisation des médias continue en France, rappelons que le CDJ propose (depuis 2024) un signal de confiance destiné à mettre en avant l’engagement déontologique des médias en Belgique francophone et germanophone : la « marque » CDJ. Concrètement, l’affichage du logo du CDJ sur tous les supports des membres de l’instance rappelle au public que le média en question s’engage à respecter la déontologie, à accepter l’avis de ses pairs, à améliorer ses pratiques en cas d’erreur et à publier les décisions du CDJ. Sans aller jusqu’au label, cette mise en avant vise à donner au grand public un signal de reconnaissance de la volonté, pour les médias, de produire une information de qualité... déontologique.

En savoir plus sur la « marque » CDJ

Lire le post LinkedIn

Ecouter le débat de France Culture

Le CDJ dans les médias



© Pixabay

En complément aux communications officielles du CDJ, découvrez ses dernières actualités à travers le prisme des médias...

Le CDJ dans les médias

(Ré)écoutez « Déontologix », le podcast qui décrypte la déontologie journalistique !



Vous ne connaissez pas encore « Déontologix », le podcast du CDJ réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Faites une session de rattrapage en parcourant les 6 épisodes thématiques de la première saison de notre série de vulgarisation, destinée principalement aux étudiants en journalisme... Mais pas exclusivement !

[Lire le post sur LinkedIn](#)

[En savoir plus sur « Déontologix »](#)

Les rencontres internationales du CDJ



Le secrétariat général du CDJ rencontrait le 5 juin dernier une dizaine d'étudiants de l'École de journalisme de Cergy-Pontoise en France. « Bye Bye Belgium », articulation entre CDJ et CSA, clause de responsabilité sociale et démocratique... Une discussion enrichissante autour des spécificités du modèle d'autorégulation belge francophone (et germanophone)!

Lire le post sur Bluesky

Vu de Suisse : limiter le nombre de participants à un débat est légitime

 Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Cussegl svizzer da la pressa
Swiss Press Council

© Conseil suisse de la presse

Un parti n'ayant pas été invité au débat de la RTS consacré aux élections cantonales a déposé une plainte auprès du Conseil suisse de la presse car il n'avait pas été invité. Ce parti, s'estimant victime de discrimination, estimait que la réalité politique avait été faussée. Le Conseil a rappelé, outre le fait que ledit parti avait pu s'exprimer à une autre occasion durant la campagne, qu'une telle décision relevait de la marge d'appréciation conférée aux médias. Notre homologue suisse a ajouté que le choix opéré – convier uniquement les forces politiques représentées au parlement – répondait à un critère objectif qui n'avait rien à voir avec une quelconque discrimination. Une prise de position qui fait écho à une décision récente du Conseil de presse du Québec, épinglée dans notre précédente newsletter...

Lire la prise de position du Conseil suisse de la presse

(Re)lire la décision du Conseil de presse du Québec

Rendez-vous en juillet pour la prochaine newsletter !

Vous souhaitez vous inscrire à la newsletter européenne « Journalisme et déontologie » ? Cliquez [ici](#) !

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à cdj@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2026 CDJ/AADJ, All rights reserved.

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrits par email

Our mailing address is:

CDJ/AADJ

Rue de la Loi 155 bte 103

Bruxelles 1040

Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

